

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 8

Nombre de voix par procuration : 0

Nombre de suffrages exprimés : 8

VOTE : Pour : 8**Contre : 0****Abstentions : 0****EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°19/2025****Date de la convocation du Comité syndical** : dix-huit avril deux mille vingt-cinq**Date de la séance du Comité syndical** : vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq

Eric PICARD, Président,

Rémi ANDRÉ, Jérémy PIC, Alexandre BENEZET, Benoit REVEL, Nelly DAUDÉ, Jean-Louis ALIBERT, Patrick GAYRARD.

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la séance s'est tenue sans condition de quorum avec la reprise de l'ordre du jour de la réunion du 18 avril 2025, qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Marie-Hélène PRIVAT (Syndicat Mixte du Bassin du Lot), Thibaut DORADO (Agence de l'eau Adour-Garonne), Xavier GIMALAC (CC Comtal Lot Truyère), Sébastien BANCAREL (CC Aubrac Carladez et Viadène),

Secrétaire de séance : Alexandre BENEZET**OBJET : Création d'un emploi permanent d'ingénieur à temps complet pour la mission d'animation du volet agricole du Contrat Territorial Eau et Climat***Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8**Vu le budget primitif 2025, adopté le 26 mars 2025,**Vu le tableau des emplois et des effectifs,**Considérant la nécessité d'animer le volet agricole du futur Contrat territorial Eau et Climat,**Étant donné l'élargissement du Lot amont aux bassins du Dourdou de Conques et du Lot à l'aval d'Entraygues jusqu'à la confluence avec le Dourdou de Conques, jusqu'alors non inclus au précédent Contrat de rivière et au SAGE.*

Il est proposé de développer le volet d'animation agricole du Contrat de Rivière et du futur Contrat Territorial Eau et Climat en coordination avec les animateurs du SAGE et du Contrat Territorial Eau et Climat afin de traiter des problématiques de ruissèlement érosifs, notamment sur les bassins versants de l'Auze, du Combenousse, des Dazes ; de traiter des problématiques phytosanitaires dans le Lot et sa nappe d'accompagnement en lien avec la problématique AEP ; d'étudier les possibilités de soutien et de développement des pratiques et filières agricoles vertueuses pour les milieux aquatiques dans le cadre du changement climatique.

L'agent affecté à cet emploi sera entre autres chargé des fonctions suivantes :

- Compléter la rédaction des fiches actions du volet agricole du Contrat Territorial Eau et Climat, en lien avec les enjeux identifiés, les collectivités et les partenaires financiers et techniques,
- Organiser le conseil et la sensibilisation, auprès des agriculteurs, pour la promotion de techniques de luttes contre l'érosion et le ruissèlement,
- Assurer en partenariat avec les acteurs associatifs du territoire la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce pour la lutte contre le ruissèlement érosif,
- Développer, en partenariat avec les Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques des programmes de suivis qualitatifs consécutifs aux animations et aménagements d'hydraulique douce (protocole de suivis thermiques, physico-chimiques et biologiques, du colmatage, avant et post travaux/programmation).
- Etudier et mettre en place, en lien avec les chambres d'agriculture ainsi que les partenaires agricoles un PAEC à l'échelle des territoires prioritaires (rédaction du diagnostic sur les secteurs concernés, portage auprès de la DRAAF Occitanie, définition d'un cahier des charges à partir des MAEC Eau existantes et d'une enveloppe prévisionnelle),
- Mettre en place des actions de formation à destination des agriculteurs pour agir sur les leviers fertilisation et phytosanitaire (mise en place des groupes techniques de démonstration du

Paraphe : 

désherbage mécanique, définition d'un programme de formation aux épandages en lien avec la Chambre d'agriculture de Lozère, recherche de financements, montage des dossiers de subvention),

- Proposer des groupes Clim'Aléas Test, et des diagnostics Clim'Aléas Diag, auprès des agriculteurs engagés dans une démarche environnementale.

Concernant sa formation et son expérience il devra justifier des qualifications suivantes :

- Diplôme de niveau bac + 5 dans l'agronomie et/ou l'environnement ou ingénieur agronome,
- Justifier d'une expérience en collectivités territoriales,

Le Président précise que ce poste sera financé à 70 % dans le cadre du 12^e programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. La part d'autofinancement sera prise en charge sur le budget 2025, sans modification des montants de participation des membres.

Le Comité précise également qu'en cas de recours éventuel à un agent contractuel sur le fondement de l'article L 332-8 (2°) du Code général de la fonction publique (pour les besoins des services et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions statutaires) l'agent non-titulaire percevrait une rémunération assise sur l'un des indices majorés afférents à l'échelle indiciaire du grade de base correspondant à l'emploi créé, en vigueur à la date de la conclusion du contrat.

Cette rémunération sera éventuellement complétée par le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité.

Le montant de la rémunération totale étant déterminé par l'autorité territoriale en prenant en compte :

- la limite de la grille indiciaire indiquée ci-dessus
- les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice,
- la qualification détenue par l'agent (diplômes ou niveau d'étude)
- l'expérience professionnelle de l'agent

Ainsi, il convient :

- de créer, à compter du 1^{er} septembre 2025, un emploi permanent d'ingénieur relevant de la catégorie A, à temps complet, pour occuper les fonctions de chargé de mission agricole de bassin versant,
- de solliciter le concours financier le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de l'État, de la Région Occitanie, des Conseils départementaux de la Lozère, de l'Aveyron et du Cantal et de tous financeurs potentiels pour le financement de ce poste,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CRÉE**, à compter du 1^{er} septembre 2025, un emploi permanent d'ingénieur relevant de la catégorie A, à temps complet, pour occuper les fonctions de chargé de mission agricole de bassin versant,
- **SOLLICITE**, le concours financier le plus élevé possible auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de l'État, de la Région Occitanie, des Conseils départementaux de la Lozère, de l'Aveyron et du Cantal et de tous financeurs potentiels pour le financement de ce poste,
- **AUTORISE**, M. le Président à signer tout document afférent,

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 9 mai 2025

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue, le 9 mai 2025

Le Président,



Éric PICARD

Paraphe : *E.P.*

Le Président,



Éric PICARD